

**PROCONTROL**Organisme de Contrôle Agrée par l'Etat  
Installations Électriques

Sieges Social &amp; d'exploitation:

Rue du Fond des Fourches 41  
B-4041 VOTTEM  
TVA : BE 0507 735 513Tel : 04/227.15.77  
Fax : 04/227.47.24  
E-mail : secretariat@pro-control.be

Affaire : E07/0205/20200110/01

Date de visite : 10/01/2020

Date du rapport : 10/01/2020

RAPPORT  D'EXAMEN DE CONFORMITE/ DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE ET TRES BASSE TENSION

Lieu de visite	Responsable des travaux	Proprietaire/Gestionnaire
Nom,Prénom : KERSMANN	Nom,Prénom : CORMAN FRERES SPRL	Nom,Prénom : KERSMANN Mr
Rue : Grande Bruyère 127	Carte ID :	Rue : Grande Bruyère 127
B-4840 WELKENRAEDT	Tva : BE0473911019	B-4840 WELKENRAEDT

**1. Conclusion** :<https://bit.ly/2mn4GFd> - ART 86 : Portée des conclusions et Devoirs du propriétaire

L'installation est conforme au RGIE. La prochaine visite est à prévoir avant le : 10-01-2045 délai prescrit par la réglementation en vigueur.

L'installation n'est pas conforme au RGIE. La prochaine visite est à prévoir avant le : --/--/--  Par le même organisme de contrôle.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment du contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max.1 an des infractions subsistent l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à l'administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Les résultats s'appliquent uniquement aux travaux spécifiés à la demande.

**2. Type de contrôle**Base de l'examen : RGIE et de la procédure interne : PRO-INS-E-02- 01  02

<input type="radio"/> Art:270 <input type="checkbox"/> Temporaire	<input type="checkbox"/> Mise en usage	<input type="checkbox"/> Modification <input type="checkbox"/> Extension	<input checked="" type="checkbox"/> Art:86	<input checked="" type="checkbox"/> Unité d'habitation
<input checked="" type="checkbox"/> Art:271	<input type="checkbox"/> Périodique	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle	<input type="checkbox"/> Art:271b	<input type="checkbox"/> Unité de travail domestique
<input type="radio"/> Art:276 Renforcement			<input type="checkbox"/> Art:278	<input type="checkbox"/> Partie commune
<input type="radio"/> Art:276b Transfert de propriété				<input type="checkbox"/> Installation photovoltaïque

**3. Données générales de l'installation**

Données distributeur =&gt; Nom du GRD : - pas communiqué - Schéma de distribution TT SN compteur jour : 5188356 marque : CONTIGEA

 EAN : Non Communiqué  Compteur non placéProtection de branchement : 30  A/MAX. à placer. Colonne d'alimentation type :VFVB/XFVB Section : 4x16 mm<sup>2</sup>

Données installation :

Tension nominale : 3N400V - Courant nominal max :40 A - Type de prise de terre :  boucle  piquets  non-visibleCable d'alimentation tableau principal => type : VFVB/XFVB - section : 4x16 mm<sup>2</sup> - Nombre de tableau électrique : 1 - Nombre de circuits électrique : 15

Description installation : voir annexe de 1 a 6

 Disp.de Sect. Gén : 40 A / 300 mA -**4. Mesures - Tests - Contrôles visuels - Scelle :** Contact dir.  Contact Indir.  Montage -  Appareils -  Matériels -  I > section -  Schémas -  Contrôle boucle de défautRésistance de dispersion de la prise de terre : 17.8 Ω / Isolement général : 0,61 MΩ  Continuité de terre -  Test de dispositif diff.Le dispositif différentiel général :  était plombé -  a été plombé -  n'a pas été plombé -  n'est pas plombable -  absence de différentiel**5. Infractions :**

Infractions:Néant	Remarques:Néant

Inspecteur ( Nom et Signature)  
Pour Pro Control ASBL  
Mr Gaëtan CASTROGIOVANNI

Le demandeur ( Signature)

Visa du GRD

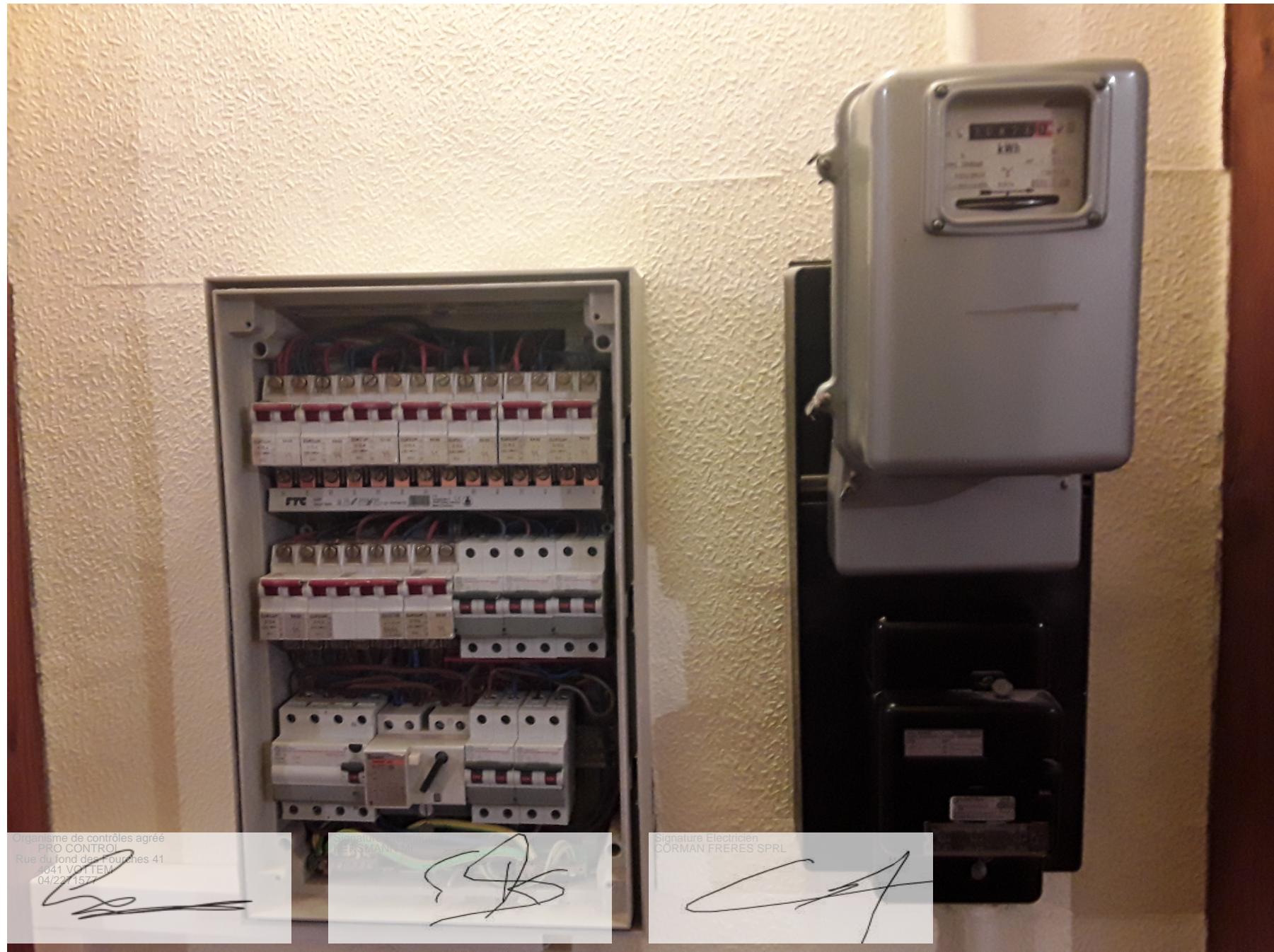
Ce rapport comporte 6 annexe(s)

DTT/R/E02-01/E02-02-Art 86

VERSION A-REV 06 - Date d'application 9/12/2019

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de Pro Control  
De reproductie van dit verslag wordt enkel in zijn geheel en met de schriftelijke goedkeuring van Pro Control toegestaan

Codes erreurs			Codes d'infractions		
Accessibilité du matériel électrique			2504 Le tableau doit être remplacé car il n'a plus de porte	ART 49 et 248-01+G3:H40	2802 Les conducteurs jaune / vert ne peuvent être utilisés comme conducteurs actifs
2000 Le matériel doit être accessible	ART15		2506 Le coffret doit être muni de caches pour éviter les contacts avec les parties électriques du coffret IPXX-B	ART49-01	2803 Le conducteur neutre ( Couleur Bleu ) doit être utilisé pour cette fonction , sauf s'il n'y a pas d'autre usage
Isolement des canalisations et du matériel			2507 Il faut protéger les parties actives sous tension par une enveloppe ou de l'isolant	ART 34 et 35 + 49	2804 Il faut fixer les canalisations au moyen d'attaches
2100 La résistance d'isolation doit être supérieure ou égale à 0,5 Mohm	ART20		2508 Il faut prévoir un dispositif de coupure de toutes les phases et le neutre éventuellement , il doit être égal ou supérieur à 25 A	ART 248-02	2805 Il faut protéger les câbles non armés exposés aux chocs ( XVB-VVB-VGVB)
Protection contre les chocs électriques Indirects en schéma TT / ART 86			2509 Les appareils de coupure et les dispositifs de protection sont repérés de manière claire et visible	ART16-02	2806 Il faut protéger le câble dans les 10 cm au-dessus du sol
2200 La prise de terre doit être reliée au sectionneur de terre celui-ci sera relié aux équipotentielles et aux conducteurs de protection	ART28		2510 Le repérage ne correspond pas aux plans	ART16-01	2807 Il faut respecter les parcours des canalisations ( tubage avec VOB , câbles, XVB, VVB ) noyés dans les murs
2201 Réalisation de la prise de terre ,conducteur de protection BT et conducteurs de terre en basse tension	ART 69-71		2511 Le matériel doit être installé conformément aux règles de l'art	ART 9-02	2808 Placer les conducteurs VOB sous conduits tubes ou goulottes
2202 Absence de prise de terre doit être un conducteur de terre à fond de fouille 35mm <sup>2</sup> ( Cu ou Cu Pb) profondeur enfouissement 0,6 m	ART86-1		2512 La coupure du neutre doit se faire en même temps que les phases	ART 133	2809 Il faut mettre les canalisations électriques à distance de tout risque
2203 La valeur de la résistance de dispersion doit être inférieure à 30 Ohms. Si la valeur est supérieure à 30 Ohms et inférieur à 100 Ohms, il faut compléter par des dispositifs de protection à haute sensibilité ( Voir 2526).	ART86-1 & ART 86.07		2513 Les circuits doivent être conçus pour qu'ils ne puissent être alimentés involontairement par un autre circuit.	ART 13	2810 L'utilisation de dispositif fiche et prise n'est autorisée que pour la ou les connexions de canalisations souples
2204 Le conducteur de terre doit être au minimum de 16 mm <sup>2</sup> de couleur Jaune/Vert	ART 71-199		2514 Les protections doivent être équipées d'éléments de calibrage	ART 251 -01	Arrivée du gestionnaire du réseau
2205 Manque un dispositif de sectionnement de la terre pour mesure de la résistance de dispersion	ART28 ( 7 )		2515 Il faut remettre les protections par fusibles dans leur état d'origine ( retrait shunt )	ART 265-1 et 3	2800 Le câble d'alimentation doit être conforme et le mode de pose réalisé suivant les règles de l'art
2206 Le conducteur de protection en basse tension S Conducteur < 16 mm <sup>2</sup> ( SP = S ) / Si 16 mm <sup>2</sup> <S <35 mm <sup>2</sup> SP = 16 mm <sup>2</sup> / S >35mmé ( SP = S'0,5)	ART70.02		2516 Il faut remettre les protections du type disjoncteur dans leur état d'origine ( retrait shunt )	ART 265-1 et 3	Equipements
Liaisons équipotentielles			2517 Il faut revoir les dispositifs de protection des canalisations et des récepteurs installés en aval	ART 116 /17/118	2900 Il faut reconduire les interrupteurs, prises et boîtes de dérivations si le montage n'est plus correct et refixer ou remplacer si le matériel est défectueux
2300 Réalisation non conforme des équipotentielles principales minimum de 6 mm <sup>2</sup> pour canalisation d'eau / gaz /chauffage/climatisation /construction métallique...	ART 72-1		2518 Les canalisations de section de 1 mm <sup>2</sup> doivent être protégées par des fusibles de courant nominal de 6A ou des disjoncteurs de courant nominal de 10 A.	ART 278-05	2901 Les connections et jonctions doivent être réalisées suivant les règles de l'art dans les tableaux,coffrets, boîtes de jonction ou de dérivation et aux bornes des prises et interrupteurs ainsi que dans les appareils d'éclairages encartés dans un volume suffisant pour y loger celles-ci
2301 Absence ou réalisation non conforme des équipotentielles secondaires	ART 73 -1		2519 Il faut relier et remplacer les canalisations de section inférieure à 1 mm <sup>2</sup>	ART 278-05	2902 Le conducteur actif doit être coupé pour les interrupteurs unipolaires, le neutre ne doit pas être coupé
2302 Mettre les équipotentielles dans la salle de bain - 6 mm <sup>2</sup> eau douche baignoire	ART86		2520 Les circuits comportants des prises sont d'une section minimale de 2,5 mm <sup>2</sup> et les circuits réalisés en 1,5 mm <sup>2</sup> ne peuvent pas comporter de prises de courant ( uniquement de l'éclairage)	ART 198-05	2903 Toutes les coupures peuvent être monopolaires pour des circuits dont l'intensité ne dépasse pas 16A ( interrupteurs,relé,disjoncteur,relais,variateur )
2303 Cette liaison doit être de 2,5 mm <sup>2</sup> avec protection et de 4 mm <sup>2</sup> sans protection	ART 73-02		2521 Les circuits mixtes sont en 2,5 mm <sup>2</sup>	ART 198-05	2904 Les socles de prise sont fixés dans les murs à une hauteur de 15 cm du sol et dans les locaux AD2 à AD8, l'axe se trouve au moins à 25cm..Il faut des boîtiers adaptés au type de canalisation
2304 Mesure de la continuité n'est pas assurée	ART 72/73		2522 Les circuits de commande doivent être d'une section minimale de 0,5 mm <sup>2</sup>	ART 198-05	2905 Le nombre de socles de prise de courant simple ou multiple est limité à huit par circuit
2305 Les couleurs des conducteurs de protection doivent être de couleur Jaune/Vert	ART199		2523 Le raccordement de la cuisine électrique . La buanderie et lessiveuse , prévoir des canalisations de 6 mm <sup>2</sup> en monophasé et du 4 mm <sup>2</sup> en triphasé . Dérogation 2, 5 mm <sup>2</sup> minimum dans un tube de 1 pouce 25,4 mm de diamètre ou soit une pose dans un tube + tube parallèle à la canalisation de même section ou un câble apparent de section 2,5 mm <sup>2</sup>	ART 198-05 ART 5	2906 Les prises de courants doivent être conformes à la norme NBN C61-112 avec contact de terre et sécurité enfants
Protection contact indirect par Différentiel			2524 Les tensions nominales sont affichées de manière apparente et en des endroits judicieusement choisis.	ART 16-04	2907 Les interrupteurs sont conformes à la Norme NBN C 61-111
2400 Manque dispositif différentiel 300 mA placé à l'origine du tableau ayant un courant de minimum 40A mais dimensionné pour le courant max d'arrivée et de 300 mA courant de fuite	ART 86/07		2525 Le pictogramme danger électrique doit être apposé sur le tableau de façon durable .		2908 Les conduits métalliques et en matière plastique sont conformes NBN 45 pour la partie métallique et NBN C 68-111 pour les conduits plastiques
2401 Le différentiel doit avoir une intensité nominale minimum 40A et doit être adapté à l'intensité du compteur , le différentiels de 40A doit avoir le marquage 22,5ka's	ART 85/02		2526 Il faut prévoir un différentiel d'un plus grande sensibilité si la résistance de terre est supérieure à 30 ohms . Il faut un différentiel de 30 mA pour les circuits d'éclairages, un différentiel pour des circuits ayant maximum 16 socles de prise + un différentiel de 100mA pour la cuisine congélateur, surgélateur.	ART 86-07	2909 Les boîtes de dérivation sont conformes à la norme NBN 119
2402 Il faut prévoir un dispositif de protection de haute sensibilité 30 mA pour la salle de bain/salle de douche et lessiveuse,séchoir et le lave-vaiselle	ART 86/08		2527 Seule les coupes circuit à fusibles ou petits disjoncteurs à broche de type D sont admis	ART 251-01	2910 Le matériel doit être choisi et installé en fonction des facteurs d'influences externes
2403 Les différentiels doivent fonctionner après avoir actionné le bouton Test, (30 ma / 300ma)			2528 Le courant de court circuit minimum est de 3000 A et la classe de limitation d'énergie est 3.	ART 251-05	2911 Le matériel doit être d'un IPX conforme IPXX-XX
2404 Les borniers d'entrée et de sortie sont munis d'un dispositif de protection pour l'inaccessibilité par plombage	ART 86-06 et ART 270		2529 La section des pontages doit correspondre au courant admissible Iz dans la canalisation Iz	ART251	2912 Les équipements ne sont pas conformes au IPXX-X correspondant avec les volumes dans la salle de bain
Schémas			2530 Les raccords lustres ne sont pas utilisables pour les connexions ( Prolongation de canalisation)	ART142	2913 Les appareils de classe 0 ne comportant qu'une isolation principale et qui ne comportent pas de mise à la terre sont interdits
2600 Il faut les schémas unifilaires de l'installation électrique	ART 16 et 269		2531 Les liaisons en fils souples dans le tableau électrique ( Différentiel , disjoncteurs ) ne sont pas réalisée avec des embouts à leurs extrémités	ART 251	2914 Les appareils de chauffage électrique à poste fixe sont installés
2601 Il faut les schémas de position des éléments de l'installation électrique	ART 269		Conducteur de protections		2915 Il faut nous communiquer les caractéristiques d'un équipement si celles-ci sont incomplètes ou inexistantes
2602 Les schémas unifilaires doivent correspondre à la réalité	ART 16 et 269		2700 Le conducteur de protection emprunte les mêmes canalisations que les conducteurs actifs et pour autant qu'il soit isolé comme les autres conducteurs. A l'exception des conducteurs allant aux interrupteurs.	ART 70 -1 86-2 86-4	2916 Les transformateurs de sécurité ne sont pas conformes et ne respectent pas les règles au secondaire du transfo
2603 Les schémas de positions des éléments doivent correspondre à la réalité	ART 269		2701 Il faut des conducteurs de protections PE d'une section minimale de 2,5 mm <sup>2</sup> isolé J/IV ou de 4 mm <sup>2</sup> sans isolation.	ART 70-02-03	2917 L'alimentation de la prise dans le volume 2 (salle de bains, douches) doit être pourvue d'un différentiel d'une sensibilité maximale de 10 mA
2604 Les Schémas doivent être signés par le propriétaire et l' installateur	ART 269		2702 Aucun appareil de coupure tel que coupe-circuit à fusibles , interrupteur ou sectionneur n'est inséré dans les circuits des conducteurs de protections.	ART 70-05	2918 Les interrupteurs IPXX-0 ne peuvent être installé dans le volume 2 ( Salle de bains , douches )
Tableau Electrique			2703 Les prises de courant comportent un contact de terre qui doit être relié au conducteur de protection	ART 86-03	Risque d'incendie
2500 Le tableau doit être placé à environ 1,5 m au-dessus du sol et doit être d'accès aisé pour le matériel.			2704 Le conducteur de protection est relié à la masse des appareils de classe I.	ART 70-06 30-07	2900 Le secondaire des transfos doit être protégé contre les surintensités pour éviter l'échauffement de ceux-ci
2501 Les circuits de tarifs différents doivent être placés dans des coffrets distincts	ART 248-03		2705 Le VTLMb - H03-VH-H ne peut être utilisé comme canalisation .	ART5 ART 209	2A01 Il faut placer les équipements ayant une dissipation calorifique à distance de tout matériel inflammable
2502 Le Tableau n'est pas de classe II ou I la paroi du tableau arrière est inamovible	ART 248-01		Code de couleur et Canalisations		2A02 Les appareils sans fonds doivent être montés sur une rosace
2503 Le tableau doit être placé sur une surface sèche et incombustible	ART248-01		2800 Nous demandons le démontage des équipements hors d'usage		
Toute contestation sur le résultat obtenu lors du contrôle doit être notifiée, par courrier officiel à l'ASBL Pro Control (conformément à nos conditions générales de vente)- Toutes les informations contenues dans le rapport sont confidentielles, en cas de sinistre pouvant impliquer le résultat du contrôle, les informations pourront être divulguées			2801 Nous demandons le retrait des conducteurs inutilisés ou leurs isolations		2A03 Il faut assurer la dissipation calorifique en fonctionnement normal des équipements et plus particulièrement veiller à la ventilation des transformateurs



**Mr et Mme Kersmann – Geurts**

**Rue grande bruyère 127**

**4840 Welkenraedt.**

**Liste des circuits.**

- A) Deux prises basses dans la chambre à gauche + éclairage et une prise sous l'interrupteur de la chambre à droite**
- B) Eclairage et une prise sous l'interrupteur de la chambre à gauche + éclairage du hall rez et 1<sup>er</sup> + éclairage et prises de la salle à manger + une prise table de travail à gauche de la fenêtre dans la cuisine + sonnerie**
- C) Une triple prise au plan de travail de la cuisine + hotte + allume gaz**
- D) Eclairage et prises des greniers + éclairage du hall grenier**
- E) Deux prises basses dans la chambre à droite + éclairage et prises du salon**
- F) Eclairage de la cuisine + une double prise au plan de travail et une simple basse dans la cuisine sur le mur de la salle de bains + éclairage et une prise sous chaque interrupteurs dans la buanderie**
- G) Eclairage et prises de la cave**
- H) Micro-ondes + éclairage sous les meubles de cuisine**
- I) Cuisinière électrique**
- J) Une prise au plan de travail dans la buanderie du côté arrière + chauffage + éclairage et prises de la salle de bains**
- K) Lave-vaisselle**
- L) Four**
- M) Eclairages et prises de l'abris de jardin et du garage + éclairage extérieur arrière au garage et dans le jardin**
- N) Machine à laver**
- O) Séchoir**

Organisme de contrôles agréé  
PRO CONTROL  
Rue du fond des Fourches 41  
4041 VOTTEM  
04/22/1577



Signature Propriétaire  
KERSMANN Mr



Signature Electricien  
CORMAN FRERES SPRL



Electricité

ELECTRICITE GENERALE  
**CORMAN Frères SPRL**  
 Rue des Prés 1 B.4840 Welkenraedt  
 Tél. + Fax : 087.88.06.28

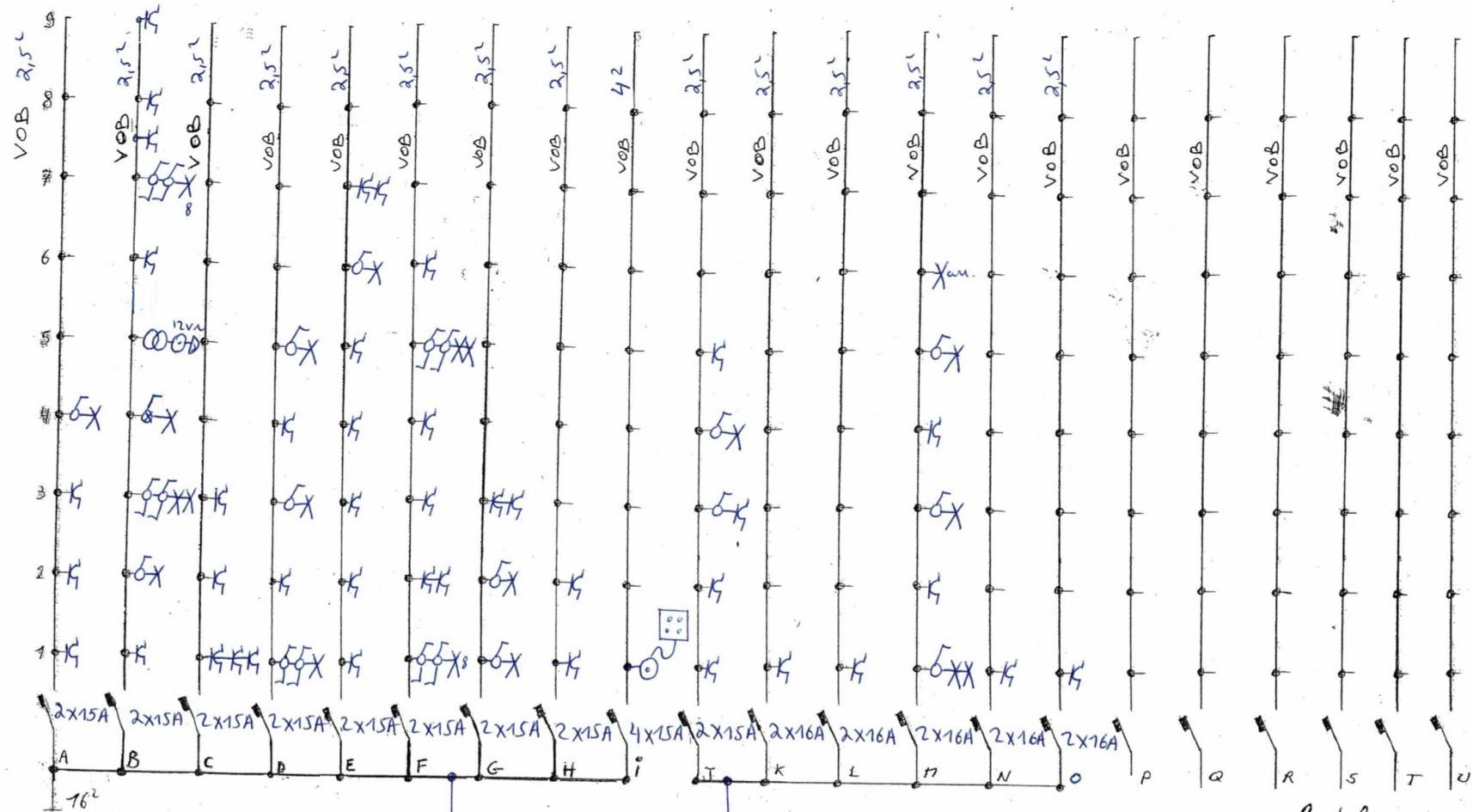
M<sup>2</sup> et M<sup>me</sup> Kersmann - Geurts

Rue grande bourière 12+

4840 Welkenraedt

Tension : 31400V~

Disjoncteurs automatiques



Organisme de contrôle agréé

PRO CONTROL  
 Rue du fond des Fourches 41  
 4041 VOTTEM  
 04/22/1577

EXVB

Signature Propriétaire

KERSMANN Mr

Differentiel

300mA

△ 30mA

4X16A

4X10A

300mA

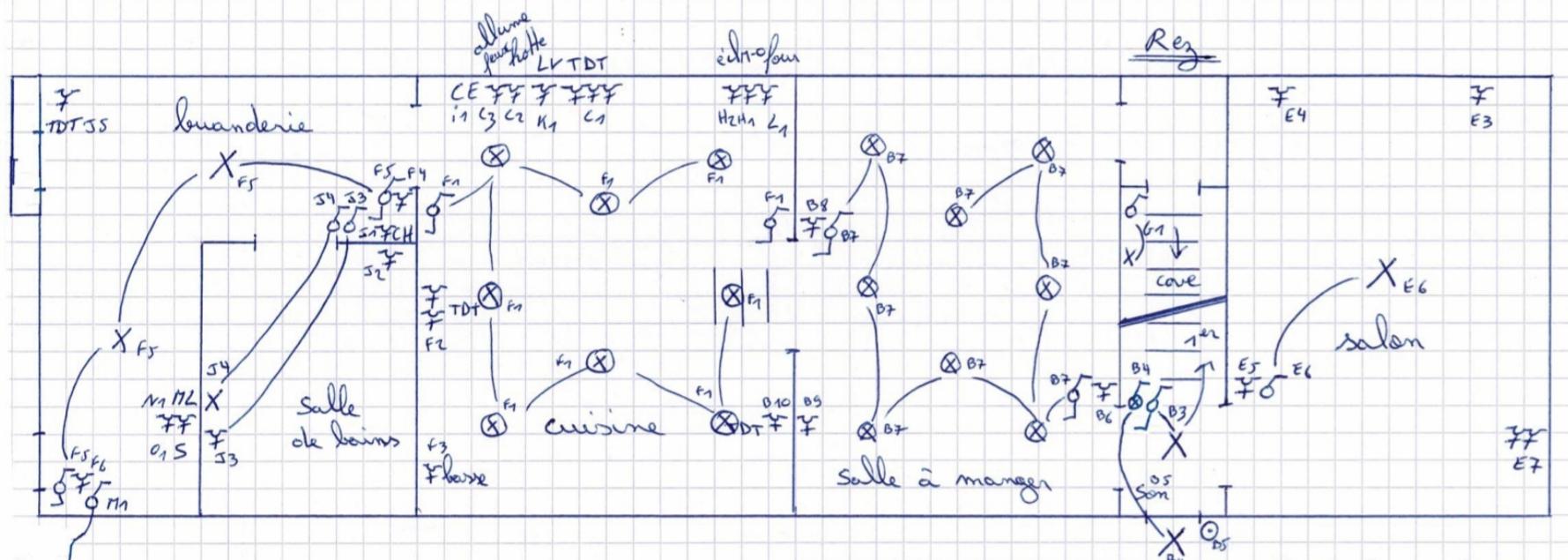
Signature Electricien

CORMAN FRERES SPRL

Le délégué de  
 l'organisme de  
 contrôle

M<sup>1</sup> et M<sup>me</sup> Kersmann - Geurt  
Rue grande Bruyère 127  
4840 Welhemaeht.

Reg

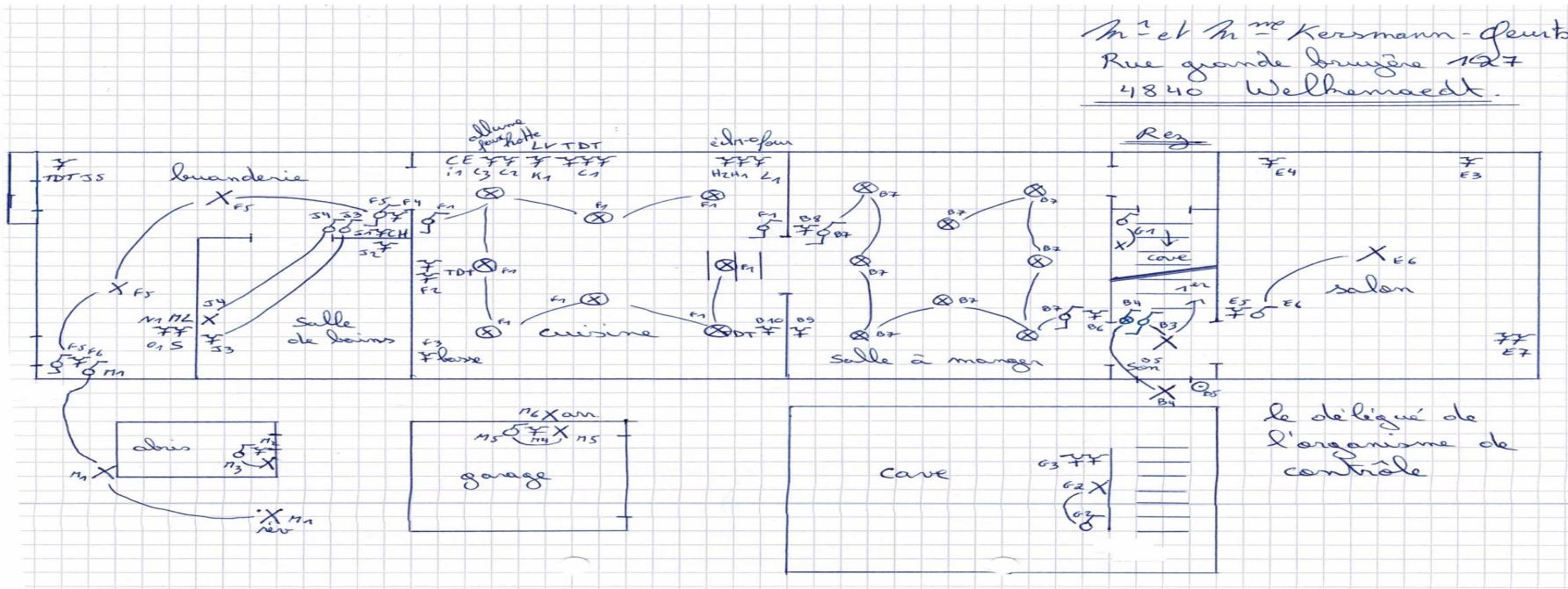


le délégué de  
l'organisme de  
contrôle

Organisme de contrôles agréé  
PRO CONTROL  
Rue du fond des Fourches 41  
4041 VOTTEM  
04/221577

Signature Propriétaire  
KERSMANN Mr

Signature Electricien  
CORMAN FRERES SPRL



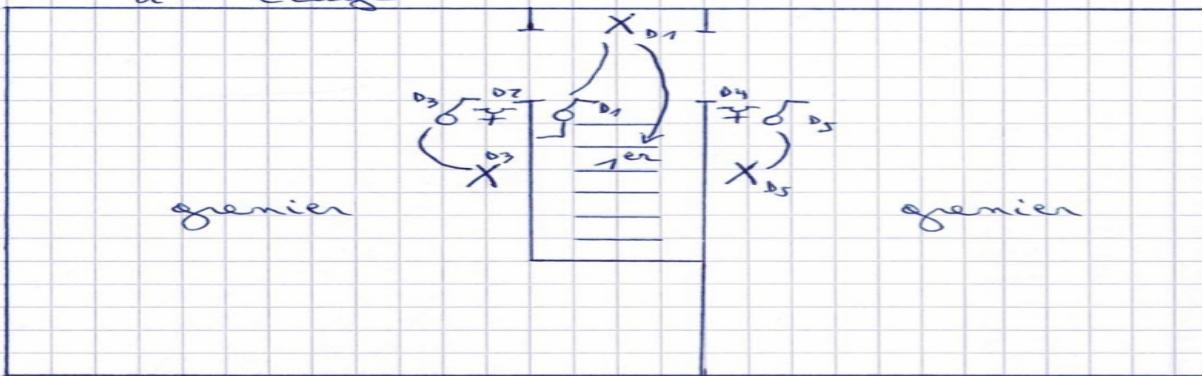
Organisme de contrôles agréé  
PRO CONTROL  
Rue du fond des Fourches 41  
4041 VOTTEM  
04/22/1577

Signature Propriétaire  
KERSMANN Mr

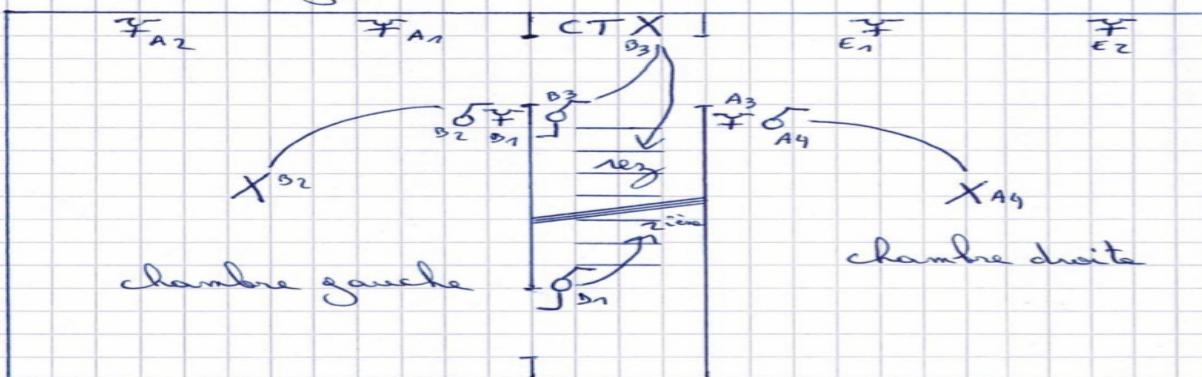
Signature Electricien  
CORMAN FRERES SPRL

M<sup>2</sup> et M<sup>me</sup> Kersmann - Gem 5  
Rue grande brugère 127  
4840 Welkenraedt

2<sup>ème</sup> étage



1<sup>er</sup> étage



le délégué de l'organisme  
de contrôle

Organisme de contrôles agréé  
PRO CONTROL  
Rue du fond des Fourches 41  
4041 VOTTEM  
04/221577

Signature Propriétaire  
KERSMANN Mr

Signature Electricien  
CORMAN FRERES SPRL